



## **Communiqué du 06 juillet 2012**

### **Consultation publique**

#### **concernant les critères de sélection et la procédure d'octroi des licences pour les bandes de fréquences des 800 MHz et des 2,6 GHz.**

Conformément à l'article 6(3) de la Loi modifiée du 30 mai 2005 portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques et en vue de l'octroi de licences pour les fréquences déclarées disponibles par le plan national des fréquences pour la mise en place d'un réseau public de fourniture de services de communications électroniques, l'Institut procède à la présente consultation publique.

Cette consultation porte sur les bandes de fréquences des 800 MHz et des 2,6 GHz.

Le but de la présente consultation publique est de permettre au ministre des Communications et des Médias de décider sur les critères de sélection et la procédure d'octroi des licences selon l'article 6 de la Loi modifiée du 30 mai 2005 portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques.

En vertu de l'article 3 du règlement 11/158/ILR du 1<sup>er</sup> décembre 2011 relatif aux procédures de consultation prévues par la loi modifiée du 30 mai 2005 portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques, l'Institut invite toutes les parties intéressées à adresser leurs contributions respectives à l'Institut pour le 1<sup>er</sup> octobre 2012 au plus tard.

#### **La Direction.**

**(s.) Paul Schuh**

**(s.) Jacques Prost**

**(s.) Camille Hierzig**